

| | | | | | | |
|---------|---------|-------------|----------|-------------|-----------|----------|
| VOITURE | KARTING | KARTING LOC | MOTO VIT | SUPERMOTARD | MOTOCROSS | Autres : |
|---------|---------|-------------|----------|-------------|-----------|----------|

(Indiquer la spécialité de l'entraînement - remplissez ce formulaire en majuscules)

DATE:

| | | |
|---------------------------------------|--|------------------------------|
| PILOTE | Prénom | Nom |
| | C.N.I. | Date de naissance |
| | Adresse | |
| | C.Postal | Localité |
| | Province | Courrier électronique |
| | Tél. particulier | Tél. portable |
| ASSURANCE | Assurances (indiquer la compagnie et le numéro de police) | |
| | N° Licence fédérale | Fédération |
| TUTEUR (PILOTES MINEUR) | Prénom | Nom |
| | C.N.I. | Tél. portable |
| En cas d'accident, contacter : | | |

Prénom et nom : _____ Tél. portable: _____

Le pilote inscrit déclare qu'il est assujéti au règlement de l'événement et aux normes de l'installation en ce qui concerne la teneur et la forme et il s'engage à tout moment à respecter les instructions du personnel de sécurité et de l'organisation au long de cet événement.

Il est obligatoire d'être en possession d'une assurance personnelle couvrant les risques dérivés de cette activité. Nous acceptons les licences fédérales en vigueur et nous les autoriserons lorsque vous les joindrez à ce *disclaimer*. Pour le motocyclisme, il n'est accepté que les licences autonomiques en vigueur, nationales ou autonomiques homologuées. Pour l'automobilisme, les licences seront acceptées en cas de compétition officielle pourvu que cela soit stipulé par l'assurance de l'épreuve. L'assurance forfait annuelle d'AECV sera acceptée pourvu qu'il soit remis le certificat correspondant attestant la possession de ladite assurance. D'autres genres d'assurances pourront être acceptés pourvu qu'il soit présenté la police ou certificat d'assurance en vigueur spécifiant que les risques dérivés de cette activité sont couverts et que les couvertures minimum établies dans ladite police correspondent à celles qui sont requises par MOTORLAND.

Les utilisateurs ne disposant pas de licence fédérale ni d'une autre sorte d'assurance couvrant les risques dérivés de cette activité, devront souscrire une assurance-accident obligatoire. MOTORLAND facilitera la souscription de cette assurance dont les couvertures sont spécifiées dans le certificat qui se trouve à votre disposition. L'utilisateur souscrivant cette assurance connaît et accepte les conditions de la police d'assurance-accident souscrite par MOTORLAND.

Le soussigné, ses héritiers et autres représentants légaux exonèrent les organisateurs de toute responsabilité civile ou pénale dérivée de leur participation dans cet événement ainsi que des éventuels risques et dommages, de toute nature, qui ne seraient pas couverts par les polices d'assurance souscrites et renoncent expressément à toute réclamation pour dommages et intérêts à l'encontre de l'organisateur, du circuit et des personnes participant à l'organisation de l'événement.

En cas d'accident, la personne inscrite devra informer de celui-ci, ainsi que des dommages et lésions provoqués, dans les 24 heures. Écoulé ce délai, MOTORLAND ne se rendra pas responsable de ces derniers.

Le soussigné s'engage à empêcher l'utilisation du véhicule par des tiers sans que l'organisateur ne l'ait autorisé ou sans qu'il en ait eu connaissance.

L'organisateur avertit qu'il est de la seule responsabilité du pilote d'utiliser tous les éléments de sécurité personnelle, en parfait état d'utilisation et dûment homologués, exigés par les fédérations sportives correspondantes pour participer aux épreuves officielles, notamment le casque, les gants, la combinaison, le système HANS, les bottes, le collier cervical et/ou tout autre élément.

Le pilote déclare qu'il connaît les NORMES MINIMUM DE SÉCURITÉ D'APPLICATION OBLIGATOIRE, qui lui ont été expressément communiquées, telles que ne pas sortir de son véhicule et ne pas se déplacer sur la piste à pied. En cas de panne et/ou accident, pousser le véhicule en dehors du tracé (si possible, par ses propres moyens et sans sortir du véhicule) et se mettre à la disposition du personnel de l'organisateur. Ni le pilote ni aucun de ses accompagnateurs devront traverser à pied la ligne de fin du pit lane. Ni les personnes non autorisées par l'organisateur, ni en aucun cas les mineurs de 16 ans (excepté les pilotes), ni les animaux de compagnie, ne pourront demeurer sur le pit lane. Ne jamais circuler en aucune circonstance en sens contraire. Dans le cas où le drapeau jaune serait montré, réduire la vitesse du fait d'une présence éventuelle d'obstacles et/ou de personnes sur la piste, renforcer les mesures de sécurité et abandonner la piste en prenant les sorties conçues à cette fin, les dépassement étant alors interdits. N'utiliser sur l'ensemble des installations aucun équipement qui pourraient produire des étincelles (par exemple, équipement de soudure), ni aucun autre risque d'incendie. Il est complètement interdit de circuler sur le paddock avec des véhicules non immatriculés ou non assurés, ni à vélo, ni en trottinette (motorisée ou pas). Il est interdit de fumer dans la zone du stand de ravitaillement, pit lane et piste.

L'organisateur de cet acte met en garde, pour le bien du propre conducteur et pour le bien général de toutes les personnes impliquées dans cet événement, contre l'utilisation, même plusieurs heures avant le commencement du cours, de stimulants, de médicaments, de boissons ou de toute autre substance pouvant altérer le comportement du conducteur (le cas échéant de l'accompagnateur), ou diminuer les capacités de conduite du véhicule. S'il avait pris des substances de cette nature, il devra s'abstenir d'utiliser le véhicule pour cette événement. La conduite d'un véhicule, aussi bien dans les conditions décrites que dans des circonstances physiques et psychiques complètement normales, est à proprement parler une activité de risque qui peut provoquer, en cas d'accident motivé par le conducteur ou par des tiers, des lésions graves voire la mort.

Le soussigné est complètement conscient, par conséquent, des risques et éventuelles conséquences dérivés de sa participation dans cette activité et il les assume, dans tous les cas, volontairement. L'utilisation inadéquate ou imprudente, d'après le critère de l'organisateur, du véhicule, sera une raison pour être exclus de l'événement, sans que ce fait donne lieu à la dévolution du montant réglé lors de l'inscription.

L'objet de cette activité est d'améliorer la sécurité lors de la conduite grâce à la pratique en circuit clos en absence de circonstances adverses de circulation et dans des conditions de sécurité contrôlées. L'organisateur **interdit formellement de célébrer des courses ou des compétitions** lors de cet événement. L'inaccomplissement de cette norme est une raison suffisante pour être exclu de l'événement.

Conformément aux conditions décrites,

Signature du pilote :

Signature du père, mère ou tuteur :

Conformément aux dispositions de la Loi organique 15/1999, du 13 décembre, concernant la Protection des données à caractère personnel, les données personnelles fournies seront incluses dans un fichier de clients et seront traitées de manière automatisée. Ces données serviront de support d'information à la gestion administrative et commerciale de Motorland Aragón. Si vous le souhaitez, vous pouvez vous adresser à Ciudad del Motor de Aragón, S.A., sise à Ctra. TE-V-7033 Km. 1, 44600 Alcañiz (Teruel), afin d'exercer les droits d'accès, rectification et annulation.